

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 83-1369/PR/ONED portant approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 1983.

n° 83-1369/PR/ONED

Ministère
Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication
29 septembre 1983

Numéro JO
n° 6 du 30/11/1983

Date du numéro
30 novembre 1983

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vules constitutionnelles nos LR/77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n° LR/77-008 du 30 juin 1977

Vule décret n°82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement : Vu la loi n° 27/AN/83/ re L du 3 février 1983 portant création de l'Office national des Eaux de Djibouti

Vule décret n° 83-015/PRI/MI portant statuts de l'Office national des Eaux

Vula délibération n° 1 du-4 avril du conseil d'administration. Sur proposition du ministre de l'Industrie et du Développement industriel.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article premier.— Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office national des Eaux pour l'exercice 1983 arrêté: — Pour la partie exploitation à 1.031.000.000 FD pour les produits et à 989.100.000 FD pour les charges. — Pour les opérations en capital à 591.000.000 FD pour les dépenses et à 741.000.000 FD pour les recettes. — Le budget d'exploitation prévisible est excédentaire de 41.900.000 FD. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.